



6. PLAN DE ZONAGE

5. Orientations d'Aménagement et de **Programmation**

Échelle 1 : 15 000ème

Projet de PLUi arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024

Limite de commune

Limite de parcelle

SECTEURS FAISANT L'OBJET D'UNE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme)

Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

